



FORMATION

Consignations et déconsignations

La prévention des risques professionnels passe obligatoirement par une identification des risques (quels sont les risques présents ?) puis par une évaluation de ceux-ci pour en déterminer leur niveau de maîtrise et prendre les mesures nécessaires pour mieux les maîtriser voire les supprimer



Cadre réglementaire (Code de travail)

TITRE IV de l'hygiène et de la sécurité des salariés Article 289

« L'employeur doit informer les salariés des dispositions légales concernant la protection des dangers que peuvent constituer les machines. Il doit afficher sur les lieux de travail, à une place convenable habituellement fréquentée par les salariés, un avis facilement lisible indiquant les dangers résultant de l'utilisation des machines ainsi que les précautions à prendre.

Il est interdit à tout salarié d'utiliser une machine sans que les dispositifs de protection dont elle est pourvue soient en place et ne doit pas rendre inopérants les dispositifs de protection dont la machine qu'il utilise est pourvue.

Il est interdit de demander à un salarié d'utiliser une machine sans que les dispositifs de protection dont elle est pourvue soient en place ».

1. OBJECTIF DE LA FORMATION

- Acquérir les principes fondamentaux sur les risques professionnels
- Identifier ces risques professionnels dans le lieu de travail
- Les mesures de protection et prévention à mettre sur place

2. CONTENU DE LA FORMATION

THEORIE

- Dangers, risques et principes de la prévention
- Définitions
- Démarche générale à appliquer lors l'utilisation des équipements de travail
- Conception des équipements de travail
- Les différentes sources d'énergie

- Electrique
 - L'énergie pneumatique
 - L'énergie hydraulique
 - L'énergie mécanique
 - L'eau
 - La vapeur
- Consignations et de déconsignations
 - Procédures
 - Organisation
 - Formation du personnel
 - Consignation et déconsignation électrique
 - Consignation électrique
 - Déconsignation électrique
 - Les moyens de condamnation
 - Consignation et déconsignation fluidique
 - Consignation fluidique
 - Déconsignation fluidique
 - Exemples de moyens de condamnation
 - Consignation et déconsignation mécanique
 - Consignation mécanique
 - Déconsignation mécanique
 - Exemples de moyens de condamnation



PRATIQUE

- Réalisation de consignations-déconsignations sur site
- Application d'une procédure écrite de consignation-déconsignation mise en place au sein de l'entreprise
- Réalisation par groupe sur des installations différentes d'une fiche de consignation/déconsignation

3.MOYENS PÉDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et de mises en application sur site

4.MATERIEL UTILISE

- Installations de « production » de l'entreprise
- Procédures de consignation-déconsignation de l'entreprise
- Matériel de consignation-déconsignation

4. DUREE

1 jour

5. PARTICIPANTS

Jusqu'à 15 par groupe

7. MODALITES D'ENCADREMENT :

- Mise à disposition d'une salle pour théorie

8. VALIDATION :

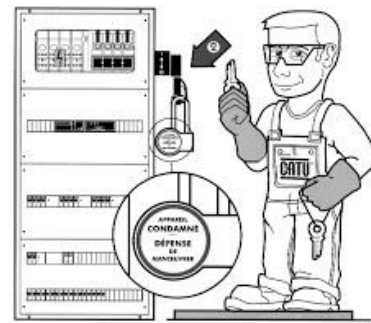
Remise d'une attestation individuelle de formation.

9. DOCUMENTATION :

Remise du support de formation.

10. QUALIFICATION DU FORMATEUR :

Formateur : Ingénieur ; expert en sécurité au travail.



2 - Condamner les organes de séparation en position ouverte.